

Commune de Vis en Artois**DE_2023_024****Séance du mardi 30 mai 2023****Membres en exercice**
: 15**Présents** : 13**Votants**: 13

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 25 mai 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour : 13 - **Contre** :
0 -**Abstentions** : 0**Secrétaire de séance**:
Ghislaine ANSELIN

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY

Procurations:**Absents Excusés**: Julien LETERME, Julie VERMEESCH**PROJET DE MICRO-CRECHE (2 PLACE JULES VISEUR)**

Monsieur le Maire informe de l'avancement du projet d'aménagement du logement communal en micro-crèche par "SAS île aux bambins", représenté par Madame MATHYS. La commission travaux s'est réunie le 13 avril 2023 avec les porteurs du projet pour la présentation des aménagements et des travaux nécessaires à réaliser pour l'activité de micro-crèche dont le montant estimé est de 120 000 euros qui serait financé en totalité par l'investisseur.

Le Conseil Municipal accepte le projet de réaménagement de l'habitation sise 2 Place Jules Viseur en micro-crèche, autorise Monsieur le Maire à contacter un notaire ou un avocat spécialisé pour établir un bail commercial et l'autorise à signer tout document relatif à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 30 mai 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 08/06/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 062-216208645-20230530-DE_2023_024-DE